[Conv collective] Evaluation du lancement et accompagnement de la mise en oeuvre

2 jours 10 heures et 30 minutes

Programme de formation

Public visé

Chef d'établissement
Personne en charge des RH

Pré-requis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Objectifs pédagogiques

- Analyser la démarche de classement et reclassement des salariés
- Évaluer et ajuster la mise en œuvre dans la structure dirigée
- Incarner la convention collective par un dialogue efficient avec les salariés

Description / Contenu

Depuis le 1er septembre 2022, la nouvelle convention collective s'applique à l'ensemble des salariés de droit privé des associations de notre réseau.
L'évolution des dispositions conventionnelles ainsi que l'approche innovante de la détermination de la rémunération nécessitent un accompagnement pour une mise en œuvre cohérente et en faire un outil managérial.
Avant même la signature de cette convention en juillet 2022, des formations vous ont déjà été proposées pour vous permettre l'appropriation des éléments phares de cette convention.
Dorénavant, la gestion du classement et du reclassement des salariés implique une posture et des pratiques professionnelles différentes. Il est donc aussi important d'évaluer cette première mise en œuvre.

Modalités pédagogiques

Apports, études de cas et synthèse

Modalités d'évaluation et de suivi

Identification des points forts et des leviers d'amélioration